

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 240408-13)**

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2024**

*L'an deux mil vingt quatre et le huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjointes au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Pierre DAGOIS, Éric IRASTORZA Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE.	Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir Mabel ETCHEMENDY, Sophie DUFLET ayant donné pouvoir à Alexandra BOUR, Stéphanie MICHEL ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX ET DU PLAN D'ACTION 2024-2026**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que la commune, en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale, a réalisé en 2023 une analyse des besoins sociaux de son territoire, qui a été présentée en Commission Famille, Jeunesse, Solidarité et proximité.

Au vu de la croissance démographique de notre commune, il est aujourd'hui indispensable d'adapter nos services publics à l'évolution de ses habitants. C'est dans cet objectif que cette analyse a été réalisée.

Cette dernière a confirmé un certain nombre de constats vécus par le CCAS et observable sur l'ensemble de notre commune, et notamment :

- Un vieillissement de la population entraînant une augmentation des demandes,
- Des aidants fragilisés et plus nombreux à accompagner,
- Une augmentation des familles monoparentales dans les suivis sociaux,
- Un public plus vulnérable avec des besoins spécifiques,
- Des jeunes en difficultés dans l'accès au logement,
- Une augmentation des demandes de logement social,
- Une complexité croissante des formalités administratives : fracture numérique et problématique de l'accès aux droits (le non-recours),
- Des personnes identifiées de plus en plus isolées.

A l'appui de ces constats, l'équipe municipale a demandé aux services de mener un travail collaboratif et transversal afin d'élaborer un plan d'actions 2024-2026, autour de trois axes stratégiques permettant de répondre aux besoins identifiés, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif :

- 1<sup>er</sup> axe : Garantir la proximité et l'accessibilité des services et des équipements
- 2<sup>e</sup> axe : Lutter contre l'isolement et renforcer le lien social
- 3<sup>e</sup> axe : Participer à l'amélioration des conditions de vie des Bidartars

Ce plan d'actions sera mis en œuvre par les services municipaux et le CCAS, dans une logique de cohérence et de transversalité. Il affirme et conforte les projets et plan d'actions validés en Conseil Municipal définis dans le schéma culturel et dans la Convention Territoriale Globale réalisée en partenariat avec La CAF, en s'inscrivant en complémentarité.

Les services du SAD et du CCAS travailleront ainsi, dans les trois années à venir, à la mise en place et au développement de projets et d'actions sociales tant individuelles que collectives. Le CCAS a par ailleurs renforcé ses effectifs, avec la création d'un poste titulaire d'assistante sociale à temps plein, qui permettra notamment d'assurer les bonnes conditions de mise en œuvre de ce plan d'actions.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan d'actions sociales 2024-2026 présenté en annexe.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le *12.04.2024*  
et publication ou notification du *15.04.2024*

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI